
COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 21 septembre 2018

Conseillers présents : MM. LOUCHE Alain, PELLET Bernard, VERDELHAN Bernard, NICOLAS Christian, MICHELET Jean-Pierre, Mme MARTIN Lise.

Excusés : MM. DAUDE Roger, GARNIER Michel, MICHEL Raymond et BALMOT Michel.

Secrétaire de séance : M VERDELHAN Bernard,

M le maire déclare le conseil municipal ouvert.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est validé à l'unanimité.

Projet de rénovation du site de La Cure

La commune a réuni les Associations Nature et Patrimoine, les amis de l'Eglise et Temple du Rouve ainsi que des personnes concernées par le projet (CAUE, Maisons Paysannes de France, PNC, GAL, Communauté des Communes, Fondation de France).

Ce travail porte sur la rénovation des bâtiments dans le but de créer des ateliers d'écriture. Le devis pour la réfection de la toiture est de 40 994.00 € HT. Un dossier de demande de DETR est en cours d'instruction avec une possibilité de financement de 60%.

Un dossier de demande de financement au titre du Fonds Régional d'Intervention – FRI pour l'année 2019 va être déposé pour atteindre un total de 80% de subvention. Cette subvention va être également demandée pour les hangars à copeaux de bois. Une délibération de demande de subvention est votée à l'unanimité.

Le devis de l'entreprise Tinel est accepté par délibération à l'unanimité.

Projet AEP

L'enquête publique se termine le 2 octobre.

Le projet est subventionné actuellement à 60% par le département et la région. L'Agence de l'eau doit participer à hauteur de 20%.

La maîtrise d'œuvre pour gérer ce projet est confiée au Cabinet Gaxieu.

Une décision modificative au budget Eaux est votée pour payer les annonces dans les journaux au sujet l'enquête publique.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité.

Site Internet

Il faut finaliser le nouveau site.

Délibération pour l'attribution compensatoire de la Communauté des communes

M le Maire expose au conseil municipal les compétences et les critères adoptés par le conseil communautaire, conformément aux propositions de la CLECT, pour déterminer le montant définitif des attributions de compensations communales pour l'année 2018.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité. Il approuve les compétences, critères retenus, les montants définitifs et autorise M le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de cette délibération.

Contrat de travail Agent technique

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour modifier la délibération d'embauche de M Jean-Pierre Laporte (justification de l'embauche pour remplacement d'un agent en accident du travail).

Location des garages communaux

Un jeune artisan boulanger a contacté M. le Maire pour pouvoir installer son activité dans une partie des garages communaux.

Le conseil municipal demande à rencontrer cette personne pour étudier en détail ses besoins pour pouvoir se prononcer.

Questions diverses

- Le jour de la nuit :

Le territoire du PNC vient d'être officiellement labellisé Réserve Internationale de Ciel Etoilé et rejoint ainsi le cercle très fermé des sites offrant, dans les pays urbanisés, des ciels étoilés de grande qualité. Le 10^{ème} anniversaire du Jour de la Nuit est l'occasion de valoriser ce patrimoine.

Cette manifestation de sensibilisation à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé ainsi qu'à la lutte contre la pollution lumineuse aura lieu le samedi 13 octobre 2018.

L'éclairage public sera temporairement éteint sur le village durant la nuit du 13 octobre 2018.

- Le Galeizon

Le cours d'eau a été labellisé « Rivière sauvage » par l'AFNOR et classé « Rivière en bon état » par l'Agence de l'Eau RMC. Le Galeizon est le seul cours d'eau d'Occitanie à avoir obtenu cette distinction.

- Le conseil municipal décide d'acheter un souffleur pour un montant de 630.00 € pour entretenir les espaces verts.